Docusign Envelope ID: 79897788-7224-49E8-B449-280FD1CB4978

« AB2 eau »
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 95, Rue de Guilers
29200 BREST
529 580 177 - RCS BREST
-=-=-=-=-=-=-=-

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 OCTOBRE 2024

L'an 2024,
Le 23 octobre,
A 14 heures 30,

Monsieur Christian CARIOU, associé unique et gérant de la Société « AB2 eau », société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, et propriétaire des 200 parts de 10 euros chacune, composant le capital social de la société,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

. la modification de l'article 8 des statuts à la suite d'une convention de divorce,
. le maintien de la société à l'impôt sur le revenu,
. les pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts suite à la convention de divorce par consentement mutuel par acte d'avocats ayant formalisé le divorce entre Monsieur Christian CARIOU et Madame Daisy CARIOU, effectif au 14 juin 2019 :

ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

« Suite aux apports effectués lors de la constitution de la société et suite à la convention de divorce par consentement mutuel par acte d'avocats ayant formalisé le divorce entre Monsieur Christian CARIOU et Madame Daisy CARIOU, effectif au 14 juin 2019, les 200 parts sociales, portant les numéros 1 à 200, sont attribuées en totalité, à l'associé unique de la société, Monsieur Christian CARIOU. »

Paraphe

Docusign Envelope ID: 79897788-7224-49E8-B449-280FD1CB4978

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte que la société sous sa forme unipersonnelle maintient son assujettissement à l'impôt sur le revenu.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Christian CARIOU
Gérant et associé unique

Signé par :
Christian CARIOU
82A0C623D2D94FC...